

DESCRIPTION DE FONCTIONS

1. TITRE D'EMPLOI : Technicien(ne) en éducation spécialisée (2686)

2. SOMMAIRE DE LA FONCTION

Personne qui, de façon immédiate, assure l'éducation et la rééducation des usagers selon les programmes d'intervention établis en collaboration avec l'équipe de professionnels ou professionnelles en place, en vue de la réadaptation de l'individu et/ou de sa réinsertion dans la société. Elle applique des techniques d'éducation en utilisant les actes de la vie quotidienne, en organisant, coordonnant et animant les activités prévues au programme, pour assurer l'apprentissage et l'acquisition d'attitudes et de comportements adéquats.

Elle observe et analyse le comportement des usagers, participe à l'évaluation de leurs besoins et de leurs capacités et note leur évolution en rédigeant les documents appropriés. Elle fournit la programmation de ses activités.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en technique d'éducation spécialisée d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

3. DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS RELIÉES À LA FONCTION

- 3.1. Reçoit et analyse les demandes de services en éducation spécialisée;
- 3.2. Observe l'utilisateur dans plusieurs contextes, utilise différents outils cliniques (ex. : grille d'observation) et méthodes d'observation afin d'élaborer une synthèse d'observation;
- 3.3. Rassemble les informations pertinentes à l'appréciation des besoins, des capacités; adaptatives, des difficultés d'adaptation, des habitudes de vie et des comportements de l'utilisateur;
- 3.4. Identifie les forces, les habiletés, les vulnérabilités, les difficultés de l'utilisateur et détermine les besoins prioritaires;
- 3.5. Détermine, en collaboration avec le client, les objectifs ainsi que les modalités d'interventions appropriées à mettre en place pour l'élaboration du plan d'intervention disciplinaire, assure le suivi et évalue l'atteinte des objectifs en utilisant les instruments de mesure propres à sa discipline;
- 3.6. Participe, avec l'équipe interdisciplinaire, à l'élaboration et à la révision des plans d'intervention interdisciplinaires (PII) et du plan de services individualisés (PSI);
- 3.7. Crée l'alliance thérapeutique et maintient une communication appropriée avec l'utilisateur, ses proches et les membres de l'équipe interdisciplinaire;

- 3.8. Utilise l'activité comme modalité pour favoriser l'établissement du lien thérapeutique et l'atteinte des objectifs d'intervention;
- 3.9. Organise, coordonne et anime des activités individuelles, familiales ou de groupe adaptées aux besoins particuliers de la clientèle;
- 3.10. Conçoit une programmation d'activités visant à assurer l'acquisition d'attitudes et de comportements adéquats, à maintenir les acquis ou à favoriser l'intégration à un nouveau milieu de vie;
- 3.11. Poursuit des objectifs d'intégration sociale et d'épanouissement personnel dans les domaines de la prévention, de l'éducation ou de la réadaptation;
- 3.12. Actualise des activités permettant la consolidation des apprentissages et la généralisation dans les activités de la vie quotidienne;
- 3.13. Rédige et transmet à qui de droit les rapports d'observation, les rapports d'évaluation fonctionnelle et les synthèses de comportement et toute autre documentation requise;
- 3.14. Rend compte des résultats et de l'analyse de sa collecte de données ainsi que de ses interventions en assurant une tenue de dossiers rigoureuse, en respect des standards de pratique et des normes de l'établissement;
- 3.15. Favorise par différents moyens la participation active de l'utilisateur et son intégration sociale;
- 3.16. Procède à l'inscription des données statistiques requises;
- 3.17. Participe aux activités du programme-clients visant la promotion, le développement et la qualité des services aux usagers;
- 3.18. Supervise des stagiaires de différents niveaux en éducation spécialisée;
- 3.19. Collabore à l'accueil, l'orientation et la formation des nouveaux employés;
- 3.20. Offre de la formation à l'équipe interdisciplinaire, notamment sur la gestion des comportements perturbateurs;
- 3.21. Accomplit toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur immédiat. |

4. TÂCHES SPÉCIFIQUES

TÂCHES SPÉCIFIQUES (suite)

5. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, la sécurité des usagers, résidents, employés, médecins, stagiaires et bénévoles est de première importance.

Afin d'assurer la sécurité de tous, les employés, médecins, stagiaires, bénévoles et personnes liées par contrat de service appelés à travailler ou contribuer dans le processus de prestation des soins et services ont des obligations et des responsabilités relatives à la sécurité. À ce titre, le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal s'attend à ce que chacun d'eux s'acquitte des responsabilités suivantes :

- 5.1 Prendre les moyens nécessaires et pertinents dans le cadre de leur fonction afin de ne pas compromettre leur propre sécurité, la sécurité des usagers, des résidents, des familles, des visiteurs ou des collègues.
- 5.2 Respecter les politiques et procédures relatives à la sécurité et à la qualité des soins, et ce, afin d'assurer une saine gestion des risques, telles la politique de prestation sécuritaire des soins et services de santé, la politique de double identification de l'utilisateur, la politique relative à la carte d'identité, la procédure de déclaration des incidents et des accidents, etc.
- 5.3 Respecter et appliquer les normes, les bonnes pratiques ou méthodes de travail pertinentes à leur fonction qui ont un impact sur la sécurité, telles que l'utilisation des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires, la protection des mots de passe informatique, l'administration sécuritaire des médicaments, le protocole d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle, etc.
- 5.4 Respecter les procédures lors de mesures d'urgence telles les procédures d'intervention en situation d'agressivité ou de violence, lors de fugue de patient, lors d'incendie, etc.
- 5.5. Respecter et appliquer les mesures d'hygiène de base et de prévention et contrôle des infections.
- 5.6 Signaler à leur supérieur immédiat (ou à un gestionnaire en responsabilité) ou déclarer, le cas échéant, les incidents et les accidents impliquant un usager, visiteur, les biens de l'utilisateur ou ceux de l'établissement, y compris le signalement de tout appareil défectueux.
- 5.7 Suggérer ou appliquer les mesures préventives et correctives suite à des événements ou lorsque des situations à risques surviennent.
- 5.8 Collaborer à toute enquête interne ou externe en matière de gestion des risques.
- 5.9 Participer, le cas échéant, à une démarche de divulgation faite au patient, à un résident ou à son représentant suite à un accident.

6. EXIGENCES

Formation académique :

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en technique d'éducation spécialisée d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Compétences requises :

- Orientation vers les partenaires
- Orientation vers l'amélioration continue
- Capacité à œuvrer dans un contexte de transformation
- Communication

Au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, nous sommes animés par des valeurs organisationnelles qui définissent notre philosophie de gestion et qui encadrent nos actions. Les valeurs qui nous unissent sont la collaboration, le professionnalisme, la qualité des soins et services, la communication et le respect.]